

COMMUNIQUE DE PRESSE



C'est vraiment le bon moment pour engager
des travaux en bénéficiant de conseils
gratuits et d'aides financières importantes !

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ILLE ET VILAINE

Le dispositif de l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) de la Bretagne romantique, lancé pour 3 ans en 2014, a été prolongé d'une année. Les propriétaires qui souhaitent bénéficier de subventions pour la rénovation de leur logement peuvent monter leur dossier de demande **jusqu'en décembre 2017. Après, il sera trop tard.**

Les travaux subventionnables concernent principalement :

- les programmes d'économies d'énergie performants, isolation (combles, sols, murs), changement de menuiseries, équipements pour le chauffage et l'eau chaude, pose d'une ventilation, installation d'une régulation, mise en œuvre d'énergies renouvelables, etc.
- les programmes d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, adaptation de salles de bain, pose de volets électriques, installation de sièges monte-escaliers, réduction de seuils, etc.

Les aides représentent en moyenne plus de 70 % de l'investissement à réaliser. Plus de 3/4 de la population est éligible.

Pour mener à bien ce programme, la Communauté de communes a confié l'animation de l'OPAH à SOLIHA (ex. Pact Arim). Cette assistance gratuite et personnalisée permettra aux propriétaires de définir un projet en adéquation avec leurs besoins et leurs moyens financiers. Un technicien réalisera un diagnostic du logement permettant de prioriser les travaux à mettre en œuvre par rapport à vos attentes.

Exemple de financement en 2017 pour un projet de travaux d'économie d'énergie

Un ménage avec 2 enfants, revenu moyen mensuel : 2 000 €, réalise l'isolation des combles et change les menuiseries de son pavillon des années 60.

Coût des travaux : 15 825 € TTC

Gain énergétique : 40 %

Subventions :

- Anah + Etat – programme « HABITER MIEUX » : 9 750 €
- Département : 500 €
- Communauté de communes de Bretagne Romantique : 1 500 €
- TOTAL : 11 750 €

Taux d'aide : 74%

Restant à charge : 4 075 €TTC auquel sera déduit le crédit d'impôt transition énergétique l'année suivant la réalisation des travaux, environ 1 200 € dans le cas présent.

Economies sur le budget énergie : 40€ / mois

Avant



Après travaux



Exemple de financement en 2017 pour un projet de travaux d'adaptation

Un ménage, revenu moyen mensuel : 1 800 €, fait des travaux d'adaptation de la salle de bain. Coût des travaux : 8 188 € TTC

Subventions :

- Anah : 2 233 €
- Caisse de retraite : 2 977 €
- TOTAL : 5 210 €

Taux d'aide : 64%

Restant à charge de 2 978 €TTC

Avant



Après travaux



Pour plus de renseignements et bénéficier des avantages de l'OPAH, contactez SOLIHA Ille-et-Vilaine :

- Permanences à Combourg tous les vendredis de 10h à 12h à la Maison des Services au 3 rue de la mairie à Combourg
- Téléphone : 0 800 400 702 (numéro vert gratuit depuis un poste fixe)
- Email : contact.illeetvilaine@solihha.fr